

Dix conseils aux partis pour davantage de femmes engagées en politique

1) Objectifs

La direction du parti fait savoir avec clarté qu'elle vise une représentation paritaire des femmes et des hommes à tous les niveaux et décide de mesures destinées à atteindre cet objectif ou, le cas échéant, les renforce. Elle doit naturellement veiller aussi à la parité des sexes au sein de ses propres organes. En outre, elle mise sur la continuité en assurant un suivi des mesures.

2) Structure des listes

Les candidates figurent en bonne place sur les listes électorales avec une présentation de listes paritaires alternant une femme, un homme. Lors d'apparementements de listes et de listes séparées (par ex. listes féminines), les chances et les risques concernant les candidatures féminines sont étudiés afin de leur offrir les mêmes chances d'être (ré-)élues que les hommes.

3) Sphère publique

Lors de réunions du parti et de manifestations publiques, les femmes possèdent le même temps de parole que les hommes et s'expriment sur tous les sujets sans exception.

4) Présence médiatique

Les candidates sont présentes dans tous les événements médiatiques consacrés aux élections.

5) Appui

Les candidates obtiennent de leur parti un franc soutien qui est au moins égal à celui octroyé aux hommes, ceci durant toute la campagne électorale, mais également après leur élection, tant sur le plan des idées que sur les plans personnel et financier.

6) Sensibilisation

Les candidates sont encouragées à participer aux formations que le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) organise pour promouvoir l'engagement des femmes dans la vie publique et politique, telles que les élections communales.

7) Compétence « égalité »

Dans des cours de formation continue, femmes et hommes traitent des questions d'égalité et de parité des sexes, conditions de la justice et d'une véritable démocratie.

8) Réseaux

La direction du parti renforce l'échange d'informations et d'expériences afin de promouvoir l'égalité et de favoriser le réseautage.

9) Mise en oeuvre

Un ou une responsable de l'égalité, voire un organe correspondant au sein du parti, fait en sorte que les mesures décidées soient appliquées. Il ou elle dispose du soutien actif de la direction du parti.

10) Controlling

La direction du parti contrôle régulièrement ce qu'elle a déjà fait pour la participation égale des femmes en politique – et ce qui reste à faire. Elle met également en place un état statistique des succès obtenus en matière d'égalité à tous les niveaux politiques.

Lausanne, le 12 janvier 2015